



recours contre ma banque pour taux endettement trop important ?

Par **alicja2005**, le **22/09/2008** à **13:45**

je viens d'apprendre par mon conseiller que je ne pouvais pas souscrire à un prêt auto à ma banque car le taux immobilier (contracté par cette même banque) était de 41% et donc trop important alors qu'il m'avait trouvé un taux d'endettement à 33% avec les même revenus. Effectivement j'ai vérifié à plusieurs reprises mon taux d'endettement était déjà à 41% et donc refus des banques, j'ai été obligé de ce fait de prendre un crédit très cher pour financer ma voiture.

De plus les fins de mois commencent à se faire sentir.

Ai-je un recours contre ma banque ? Quelles sont les démarches ? Et à quoi puis-je prétendre ?

Par **mademoiselle X**, le **24/09/2009** à **23:26**

mademoiselle X

MA BANQUIERE BIEN AIMÉE

Un matin, fatiguée d'entendre les infos les plus exagérées sur l'univers de la banque, j'ai pris mon ordi, crée un blog pour qu'enfin les gens connaissent le véritable quotidien d'un employé de banque. Tous les jours (si j'y parviens), je rédigerai un petit billet d'humeur qui j'espère vous fera réagir. N'hésitez pas à laisser vos commentaires! À bientôt!

<http://www.employedebanque.blogspot.com/>

Par **001**, le **26/09/2009** à **09:39**

bonjour,

si vous souhaitez actionner la banque, pour défaut de conseil ou soutien abusif, vous devrez saisir le tribunal d'instance (si inferieur a 10 000 euros) ou le TGI (si superieur) et dans ce cas faire intervenir un avocat